



Pour diffusion immédiate

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives. Pour connaître les facteurs de risque et hypothèses connexes, veuillez vous reporter à la rubrique intitulée « Mise en garde concernant les déclarations prospectives » du présent communiqué.

BCE annonce la privatisation de sa filiale Bell Aliant

- BCE, qui contrôle déjà Bell Aliant, fera l'acquisition de la participation des actionnaires minoritaires publics de Bell Aliant en échange d'une contrepartie totale d'environ 3,95 milliards de dollars; les actionnaires minoritaires publics recevront un versement en espèces et en capital-actions ordinaire de BCE d'une valeur totale de 31 \$ par action; l'opération a été recommandée à l'unanimité par les administrateurs indépendants de Bell Aliant.
- Bell Aliant continuera de servir les clients du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard à partir de son siège social situé à Halifax.
- BCE continuera d'investir massivement dans les réseaux large bande sur fil et sans fil, les services et l'emploi au Canada atlantique : des dépenses en immobilisations de 2,1 milliards de dollars sont prévues au cours des cinq prochaines années.
- Les activités de télécommunication que Bell Aliant exerce dans les zones rurales du Québec et de l'Ontario continueront de bénéficier des investissements de BCE dans les initiatives liées aux réseaux large bande, à l'hébergement de données et au service.
- L'intégration complète de Bell Aliant au sein de BCE permettra d'améliorer l'efficacité de l'exploitation et des dépenses en immobilisations pour les marques Bell Aliant et Bell Canada. La forte augmentation des flux de trésorerie disponibles s'inscrit dans la stratégie d'investissement de BCE dans la large bande, ainsi que dans l'objectif de l'entreprise en matière de croissance des dividendes.

MONTRÉAL et HALIFAX, le 23 juillet 2014 – BCE Inc. (TSX, NYSE : BCE) et Bell Aliant Inc. (TSX : BA) ont annoncé aujourd'hui que BCE privatisera Bell Aliant en procédant à l'acquisition de la participation des actionnaires minoritaires publics de sa filiale et qu'elle soutiendra la croissance et la compétitivité de Bell Aliant grâce à des investissements massifs dans les infrastructures et l'emploi au Canada atlantique.

« Bell Aliant, comme Bell Canada, représente une part importante des activités nationales de communication de BCE. La privatisation de Bell Aliant renforce notre stratégie d'investissement dans la large bande et sert nos objectifs à l'égard des marchés des capitaux, tout en procurant une excellente valeur aux actionnaires minoritaires publics qui ont contribué au succès de Bell Aliant, a déclaré George Cope, président et chef de la direction de BCE Inc. et de Bell Canada. Conformément à nos impératifs stratégiques d'investissement, BCE se réjouit de poursuivre les innovations dans le réseau et les services pour le compte des clients, consommateurs et entreprises sur le territoire couvert par Bell Aliant. »

« Cette opération constitue une évolution logique pour Bell Aliant, a souligné Edward Reevey, premier administrateur indépendant de Bell Aliant. Un comité spécial composé d'administrateurs indépendants de Bell Aliant a analysé l'offre en détail et a conclu à l'unanimité que l'opération présente une valeur intéressante pour les actionnaires minoritaires publics de Bell Aliant, tout en leur fournissant l'occasion de participer à la croissance future de BCE. Pour



ces raisons et pour d'autres qui seront exposées en détail dans la circulaire des administrateurs, les membres indépendants du conseil d'administration ont décidé à l'unanimité de recommander aux actionnaires d'accepter l'offre. »

« Je suis fière de ce que l'équipe de Bell Aliant a accompli au cours des dernières années, a déclaré Karen Sheriff, présidente et chef de la direction de Bell Aliant. Une exécution exemplaire permet à Bell Aliant d'offrir encore plus de valeur à ses clients et à ses actionnaires dans le cadre de cette opération. La privatisation permettra de combiner les forces de Bell Aliant en matière de produits et de services et ses compétences en gestion des coûts avec les réseaux de communications et les activités de classe mondiale de Bell Canada, en vue d'offrir plus de valeur à nos clients. En outre, cette valeur pour laquelle Bell Aliant est reconnue, grâce à ses innovations technologiques et à une forte présence régionale, sera renforcée par le soutien total de BCE. Cet appui aidera Bell Aliant à conserver sa place de chef de file dans la fourniture de services de communications axés sur le client dans les marchés que nous servons. »

L'opération accroît les capacités d'investissement de Bell Aliant et son aptitude à servir les clients au Canada atlantique à partir de son siège social situé à Halifax, notamment en ce qui concerne le développement des services Internet large bande et de télévision, les nouvelles possibilités de forfaits et la prochaine génération de services aux entreprises, comme l'hébergement de données et l'informatique en nuage.

BCE prévoit effectuer des dépenses en immobilisations de 2,1 milliards de dollars au Canada atlantique au cours des cinq prochaines années, en vue de poursuivre l'implantation du réseau large bande sur fil et sans fil pour les consommateurs et les entreprises. BCE continuera également d'investir dans ses réseaux large bande de classe mondiale au profit des consommateurs et des entreprises dans les zones rurales du Québec et de l'Ontario actuellement gérées par Bell Aliant. D'ici la fin de l'année, le réseau large bande de fibre optique jusqu'au domicile FibreOP^{MC} devrait s'étendre à un million de foyers et d'entreprises du territoire de Bell Aliant, offrant un service Internet ultrarapide, la meilleure expérience de télévision numérique et une large gamme de services commerciaux.

BCE a aussi annoncé aujourd'hui que la prochaine phase de son important programme national de développement du service mobile 4G LTE ciblera le Canada atlantique. Ainsi, plus de 100 villes de petite taille et localités rurales additionnelles de la région bénéficieront d'un meilleur service mobile d'ici la fin de 2015. Par ailleurs, Bell a annoncé aujourd'hui l'acquisition de deux nouveaux centres d'appels au Nouveau-Brunswick en vue d'améliorer le service à la clientèle; sept cents personnes se joindront à l'équipe Bell.

Avantages financiers et opérationnels de l'opération

BCE contrôle déjà Bell Aliant et fera l'acquisition d'environ 127,5 millions d'actions ordinaires restantes détenues par les actionnaires minoritaires publics. Les résultats de Bell Aliant sont déjà regroupés dans l'information financière et opérationnelle publique de BCE, comme les résultats de Bell Canada. L'intégration complète de Bell Aliant au sein de BCE simplifie la structure de la société, car elle élimine la duplication des coûts engendrés à titre de société publique et accroît l'efficacité opérationnelle dans son ensemble.

« La privatisation de Bell Aliant au sein de BCE joue en faveur de notre modèle de croissance des dividendes et de nos stratégies de dépenses en immobilisations, tout en préservant la solidité du bilan, la cote "catégorie investissement" élevée de nos titres de créance et une



souplesse financière considérable, a précisé Siim Vanaselja, chef des affaires financières de BCE. Bell Aliant est l'une des entreprises de télécommunications les mieux gérées en Amérique du Nord et, à ce titre, elle améliore notre bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (BAIIA), le bénéfice par action (BPA) et le flux de trésorerie disponible, et génère des synergies attrayantes qui contribuent aux investissements réguliers de BCE dans les services de communication à forte croissance. »

BCE prévoit que l'augmentation annualisée des flux de trésorerie disponible, après le versement des dividendes ordinaires, se chiffrera à environ 200 millions de dollars par an. Grâce à l'élimination des dépenses et autres coûts en double de la société publique Bell Aliant, BCE s'attend à créer des synergies annuelles avant impôt d'environ 100 millions de dollars.

Détails de l'opération

Les administrateurs indépendants de Bell Aliant ont recommandé à l'unanimité l'opération aux actionnaires minoritaires publics. L'opération sera réalisée au moyen d'une offre publique d'achat, aux termes de laquelle les porteurs d'actions ordinaires pourront choisir de recevoir soit a) un montant en espèces de 31 \$, b) 0,6371 action ordinaire de BCE ou c) un montant en espèces de 7,75 \$ et 0,4778 action ordinaire de BCE. La contrepartie versée aux actionnaires minoritaires publics qui choisissent les options a) et b) sera ajustée de sorte que la contrepartie totale versée par BCE sera composée à 25 % d'espèces et à 75 % d'actions ordinaires de BCE. La contrepartie en actions a été établie d'après le cours moyen pondéré en fonction du volume sur dix jours des actions de BCE, qui s'élève à 48,66 \$.

L'opération créera de la valeur à court terme et à long terme pour les actionnaires minoritaires publics de Bell Aliant : elle représente un multiple de valorisation de 8,3x le BAIIA des douze derniers mois et une prime de 11,6 % par rapport au cours moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours de Bell Aliant, qui s'élève à 27,78 \$.

Le dividende trimestriel régulier qui aurait été payé aux porteurs d'actions ordinaires de Bell Aliant le 6 octobre 2014 ne sera pas déclaré par Bell Aliant.

Les actionnaires canadiens imposables qui recevront des actions de BCE à titre de contrepartie en vertu des offres seront généralement admissibles à un report de l'impôt canadien sur les gains en capital.

BCE financera la composante en espèces de l'opération à l'aide de liquidités disponibles et émettra environ 61 millions d'actions ordinaires pour la composante en capital-actions de l'opération, qui permettra aux actionnaires minoritaires publics de Bell Aliant de profiter du meilleur potentiel de croissance des dividendes de BCE. Depuis le quatrième trimestre de 2008, BCE a augmenté ses dividendes à dix reprises, soit une hausse globale de 69 %, et le rendement en dividendes actuel est d'environ 5 %. Lorsque l'opération sera complétée, les actionnaires minoritaires publics de Bell Aliant détiendront environ 7 % des actions ordinaires de BCE pro forma.

Le comité spécial a également obtenu des avis de ses conseillers financiers, Scotia Capitaux Inc. et Barclays Capital Canada Inc., selon lesquels, sous réserve des hypothèses, restrictions et réserves établies dans ces opinions, la contrepartie offerte par BCE aux actionnaires minoritaires publics de Bell Aliant est juste d'un point de vue financier. À titre d'évaluateur indépendant, Barclays a conclu que, sous réserve des hypothèses, restrictions et réserves établies dans son évaluation, au 22 juillet 2014, la juste valeur marchande des actions



ordinaires de Bell Aliant est comprise entre 27,00 \$ et 31,50 \$ par action ordinaire. Le comité spécial a déterminé à l'unanimité que l'offre faite aux actionnaires minoritaires publics de Bell Aliant est juste. Sur la recommandation du comité spécial, le conseil d'administration de Bell Aliant recommande aux actionnaires minoritaires publics d'accepter l'offre et de déposer leurs actions ordinaires en vertu de l'offre.

BCE prévoit que l'opération de privatisation sera achevée d'ici le 30 novembre 2014, dans la mesure où plus de 50 % des actions ordinaires de Bell Aliant détenues par les actionnaires minoritaires publics sont déposés en vertu de l'offre, où l'avis aux termes de la Loi sur la concurrence a été déposé et où les autres conditions définies dans la convention de soutien sont respectées; une copie de cette convention a été déposée au nom de Bell Aliant dans SEDAR, à l'adresse www.sedar.com. Les approbations du CRTC et d'Industrie Canada ne sont pas requises puisque qu'il n'y a pas de changement de contrôle et qu'il n'y a aucun transfert de licences de spectre sans fil.

BCE offrira également aux porteurs d'actions privilégiées de Bell Aliant Actions privilégiées inc. (Prefco) la possibilité d'échanger leurs actions privilégiées de Prefco contre des actions privilégiées de BCE, assorties des mêmes modalités financières que les actions privilégiées existantes de Prefco, sous réserve des conditions de l'offre. La réalisation de la privatisation de Bell Aliant ne dépend pas de la réalisation de l'échange d'actions privilégiées.

Le comité spécial composé des administrateurs indépendants de Prefco a déterminé à l'unanimité que l'offre relative aux actions privilégiées est juste pour les porteurs d'actions privilégiées et, sur la recommandation du comité spécial, le conseil d'administration de Prefco recommande aux actionnaires de l'accepter et de déposer leurs actions privilégiées. Le comité spécial a reçu l'avis de Scotia Capitaux selon lequel, sous réserve des hypothèses, restrictions et réserves établies dans cet avis, la contrepartie que les porteurs d'actions privilégiées recevront en vertu de l'offre de BCE relative aux actions privilégiées est juste d'un point de vue financier. L'échange d'actions privilégiées sera réalisé si l'offre relative aux actions ordinaires est réalisée, si les porteurs d'au moins deux tiers des actions privilégiées en circulation déposent leurs actions privilégiées en vertu de l'offre et si les autres conditions définies dans la convention de soutien sont respectées.

Les offres devraient être lancées à la mi-août et expirer durant la seconde moitié de septembre. Les circulaires d'offre publique d'achat comprenant tous les détails de l'offre relative aux actions ordinaires et de l'offre relative aux actions privilégiées (ainsi que la circulaire des administrateurs relative à chaque offre) et les autres documents connexes précisant l'ensemble des conditions des offres seront envoyés par la poste aux actionnaires.

Les porteurs américains de titres de Bell Aliant et de Prefco devraient consulter l'information fournie à la rubrique « Avis aux porteurs de titres des États-Unis » ci-dessous.

Appel des analystes financiers

Une conférence téléphonique pour les analystes financiers se tiendra aujourd'hui à 8 h, heure de l'Est. Pour y participer, composez le 416 340-2218 ou le numéro sans frais 1 866 223-7781 peu avant le début de la conférence. Une rediffusion sera disponible pendant une semaine en composant le 905 694-9451 ou le numéro sans frais 1 800 408-3053, suivi du code 2896556.

Il sera possible d'avoir accès à une webdiffusion audio en direct de la conférence téléphonique sur les sites Web de BCE et de Bell Aliant. Le fichier mp3 sera disponible pour téléchargement sur cette page plus tard dans la journée.

Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Certaines déclarations contenues dans le présent communiqué de presse constituent des déclarations prospectives, y compris, sans s'y limiter, les déclarations concernant l'acquisition proposée par BCE de l'ensemble des actions ordinaires émises et en circulation de Bell Aliant que BCE ne détient pas (la « privatisation proposée ») et l'échange proposé de l'ensemble des actions privilégiées émises et en circulation de Prefco contre des actions privilégiées de BCE (l'« échange proposé d'actions privilégiées » et, collectivement avec la privatisation proposée, les « opérations proposées »), notamment le respect des conditions auxquelles les opérations proposées sont assujetties, le calendrier prévu des opérations proposées, certains avantages stratégiques et financiers (comme les synergies et l'augmentation des flux de trésorerie disponibles anticipées) et l'efficacité de l'exploitation, de la compétitivité et des coûts que l'on s'attend à obtenir à la suite de la privatisation proposée, les sources de financement prévues pour la privatisation proposée, la nature et la valeur des investissements prévus dans les provinces de l'Atlantique au cours des cinq prochaines années, le rendement en dividendes des actions ordinaires de BCE, les plans d'implantation du réseau, les perspectives, objectifs, priorités stratégiques et plans commerciaux, ainsi que toute autre déclaration qui n'est pas un fait avéré. Habituellement, les termes comme *hypothèse*, *but*, *orientation*, *objectif*, *perspective*, *plan*, *stratégie*, *cible* et d'autres expressions semblables, ainsi que les temps et les modes comme le futur et le conditionnel de certains verbes tels que *viser*, *s'attendre à*, *croire*, *prévoir*, *avoir l'intention de*, *planifier*, *chercher à*, et *aspirer à* permettent de repérer les déclarations prospectives. Toutes ces déclarations prospectives sont faites conformément aux dispositions prévues dans les lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables et dans la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis.

Les déclarations prospectives, du fait même de leur nature, font l'objet de risques et d'incertitudes intrinsèques et reposent sur plusieurs hypothèses, tant générales que précises, donnant lieu à la possibilité que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon importante des attentes exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives. Par conséquent, nous ne pouvons garantir la réalisation des déclarations prospectives et nous mettons en garde le lecteur contre le fait de se fier à ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse représentent nos attentes au 23 juillet 2014 et, par conséquent, pourraient changer après cette date. À moins que les lois canadiennes sur les valeurs mobilières l'exigent, nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser les déclarations prospectives faites dans le présent communiqué de presse, même à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements ou de l'occurrence d'événements futurs ni pour aucune autre raison. Sauf indication contraire de BCE, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'incidence éventuelle d'éléments exceptionnels ou non récurrents, de dispositions, monétisations, fusions, acquisitions et autres regroupements d'entreprises ou de toute autre opération qui pourraient être annoncés ou se produire après le 23 juillet 2014. Les répercussions financières de ce type d'opération et des autres éléments exceptionnels ou non récurrents peuvent être complexes et dépendent des caractéristiques propres à chacun d'eux. Il nous est donc impossible de décrire de manière significative l'incidence prévue ou de la présenter de la même façon que les risques connus touchant nos activités. Les déclarations prospectives présentées dans ce communiqué de presse ont pour but de renseigner sur les opérations proposées et leurs conséquences prévues.

Le lecteur doit être conscient que ces renseignements peuvent ne pas être adéquats à d'autres fins.

La réalisation des opérations proposées est soumise à certaines conditions. Plus précisément, il faut qu'un pourcentage suffisant d'actions ordinaires de Bell Aliant soit déposé en vertu de l'offre de BCE pour la privatisation proposée et qu'un pourcentage suffisant d'actions privilégiées de Prefco soit déposé en vertu de l'offre de BCE pour l'échange proposé d'actions privilégiées. En outre, l'échange proposé d'actions privilégiées dépend de l'acquisition des actions ordinaires de Bell Aliant par BCE, selon les modalités de la privatisation proposée. La réalisation des opérations proposées, des avantages stratégiques et financiers, de l'efficacité de l'exploitation, de la compétitivité et des coûts est également soumise aux conditions habituelles de clôture, aux droits de résiliation et à d'autres risques et incertitudes, y compris, sans s'y limiter, à toutes les approbations ou tous les avis réglementaires exigés. Par conséquent, il n'existe aucune garantie que les opérations proposées seront réalisées ou qu'elles le seront selon les modalités indiquées dans le présent communiqué de presse. De plus, il n'existe aucune garantie que les avantages stratégiques et financiers et l'efficacité de l'exploitation, de la compétitivité et des coûts qu'on s'attend à obtenir grâce aux opérations proposées seront complètement réalisés. Les opérations proposées peuvent être modifiées, restructurées ou annulées.

La valeur des investissements prévus au Canada atlantique au cours des cinq prochaines années est estimée selon l'hypothèse que les investissements continueront au rythme actuel. Cependant, il n'existe aucune garantie que le rythme actuel des investissements sera maintenu, de sorte que la valeur des investissements réels qui seront effectués au Canada atlantique pourrait être sensiblement différente des prévisions actuelles.

Pour obtenir un complément d'information sur les hypothèses et les risques sous-jacents de certaines déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse, veuillez consulter le rapport de gestion 2013 de BCE daté du 6 mars 2014 (inclus dans le rapport annuel 2013 de BCE), et sa mise à jour présentée dans le rapport de gestion de BCE du premier trimestre de 2014 et datée du 5 mai 2014, ainsi que le communiqué de presse de BCE daté du 6 mai 2014 annonçant les résultats du premier trimestre. Ces documents ont été déposés auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis et se trouvent sur le site Web de BCE à l'adresse BCE.ca.

Les termes BAIIA, marge du BAIIA et flux de trésorerie disponibles utilisés dans ce communiqué de presse sont des mesures financières non définies par les PCGR et n'ont pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non définies par les PCGR du rapport de gestion du premier trimestre 2014 de BCE pour la définition de ces mesures et plus de détails sur celles-ci.

Avis aux porteurs de titres des États-Unis

Les offres d'échange envisagées dans le présent communiqué visent les titres d'une société canadienne. Les offres seront assujetties aux obligations d'information canadiennes, qui sont différentes de celles des États-Unis. Les états financiers inclus dans les documents d'offre ou intégrés à ces derniers par renvoi, le cas échéant, seront préparés conformément aux normes comptables du Canada et pourraient ne pas être comparables aux états financiers des sociétés américaines. Il pourrait être difficile pour vous de faire appliquer vos droits et de présenter des



réclamations en vertu des lois sur les valeurs mobilières fédérales des États-Unis, puisque BCE est située au Canada et qu'une partie ou la totalité de ses dirigeants et administrateurs peuvent être des résidents du Canada. Vous pourriez ne pas être en mesure de poursuivre une société canadienne ou ses dirigeants ou administrateurs devant un tribunal étranger pour contravention aux lois sur les valeurs mobilières des États-Unis. Il pourrait être difficile de contraindre une société canadienne et ses sociétés affiliées à se soumettre à un jugement d'un tribunal américain. Vous devez savoir que BCE ou ses sociétés affiliées pourraient acheter des titres autrement qu'en vertu des offres d'échange planifiées, par exemple sous forme d'achats sur le marché libre ou négociés de façon privée. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat des titres de BCE, et ne constitue pas une offre, une sollicitation ou une vente dans tout État ou juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale. BCE déposera une déclaration d'enregistrement auprès de la SEC à l'égard de l'offre d'échange visant les actions ordinaires de Bell Aliant et déposera une déclaration d'enregistrement auprès de la SEC à l'égard des offres d'échange pour chaque catégorie d'actions privilégiées de Prefco, s'il lui est impossible d'obtenir une exemption d'enregistrement. Le présent communiqué ne remplace pas la (les) déclaration(s) d'enregistrement que BCE déposera auprès de la SEC ou tous autres documents qu'elle pourrait déposer auprès de la SEC ou envoyer aux actionnaires en relation avec les opérations proposées. **AVANT DE PRENDRE TOUTE DÉCISION À L'ÉGARD DES OFFRES, LES PORTEURS DE TITRES SONT PRIÉS DE LIRE LA (LES) DÉCLARATION(S) D'ENREGISTREMENT ET TOUS LES AUTRES DOCUMENTS PERTINENTS DÉPOSÉS OU DEVANT ÊTRE DÉPOSÉS AUPRÈS DE LA SEC EN RELATION AVEC LES OPÉRATIONS PROPOSÉES À MESURE QU'ILS DEVIENDRONT DISPONIBLES, CAR ILS CONTIENDRONT DES RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS SUR LES OPÉRATIONS PROPOSÉES.** Vous pourrez obtenir une copie sans frais de la (des) déclaration(s) d'enregistrement, ainsi que des autres documents déposés contenant des renseignements sur BCE, sur le site Internet de la SEC (SEC.gov).

À propos de Bell Aliant

Bell Aliant (TSX : BA) est l'un des plus importants fournisseurs de services de télécommunications régionaux en Amérique du Nord, et la première entreprise au Canada à offrir dans une ville entière la technologie de fibre optique jusqu'au domicile (FTTH) grâce à ses services *FibreOP^{MC}*. Par l'intermédiaire de ses entités actives, la société offre aux consommateurs de six provinces canadiennes des services novateurs en matière d'information, de communications et de technologie, y compris les services vocaux, la transmission de données, le service Internet, les services de vidéo et des solutions d'affaires à valeur ajoutée. Les employés de Bell Aliant se dévouent pour offrir choix et commodité, ainsi qu'un service à la clientèle de la plus haute qualité. Pour plus d'information, visitez BellAliant.ca.

À propos de BCE

BCE est la plus grande entreprise de communications du Canada et fournit un ensemble de services de communications large bande complets et novateurs à ses clients résidentiels et d'affaires au Canada, sous les marques Bell et Bell Aliant. Bell Média est la première entreprise canadienne de services multimédias. Elle possède des actifs dans les secteurs de la télévision, de la radio et des médias numériques, y compris CTV, premier réseau de télévision du Canada, et les chaînes spécialisées les plus regardées au pays. Pour en savoir plus, visitez BCE.ca.

L'initiative Bell Cause pour la cause fait la promotion de la santé mentale au Canada par l'intermédiaire de campagnes nationales de sensibilisation et de lutte contre la stigmatisation, comme le Grand Tour de Clara pour Bell Cause pour la cause et la Journée Bell Cause pour la



cause, et d'un important financement par Bell des soins communautaires, de l'accès aux soins, de la recherche et des initiatives en milieu de travail. Pour en savoir plus, visitez Bell.ca/Cause.

Questions des médias :

BCE

Jean Charles Robillard

514 870-4739

jean_charles.robillard@bell.ca

Bell Aliant

Jennifer Maclsaac

902 225-3704

jennifer.maclsaac@bellaliant.ca

Questions des investisseurs :

BCE

Thane Fotopoulos

514 870-4619

thane.fotopoulos@bell.ca

Bell Aliant

Zeda Redden

Sans frais : 877 487-5726

zeda.redden@bellaliant.ca